



Isolation de mon logement locatif

Par **bini**, le **17/09/2009** à **10:40**

Bonjour,

je suis actuellement locataire de mon logement, je pense qu'il faudra faire des travaux afin d'isoler la maison car les portes ne jointent pas, il n'y a pas de double vitrage et les combles sont peu ou pas isolés. J'ai 2 enfants en bas âge (11 mois et 2 ans et demi). Pour nous chauffer l'hiver nous avons rajouté un poêle à bois et des convecteurs électriques en plus de la chaudière à gaz du logement.

Actuellement d'après EDF nous avons une estimation de consommation électrique de 177 euros par mois, en plus du remplissage de la cuve de gaz 2 fois par an ce qui fait entre 1500 et 2000 euros par an, plus les frais pour le bois.

J'ai vu avec un conseiller EDF qui m'a dit qu'il fallait faire un diagnostic pour savoir ce qu'il fallait changer mais il prend 290 euros TTC si il vient.

Puis-je faire payer cette facture à mes propriétaires et peut-on les obliger à faire les travaux nécessaires ?